

BASSIN DE L'AUTHION Une association des irrigants va être constituée.

"Une gestion collective et responsable"

Depuis plusieurs années, les conditions climatiques ont conduit à des mesures concernant l'irrigation du bassin de l'Authion. Où en est-on aujourd'hui ?



Emmanuel Lachaize, responsable commission céréales FDSEA.

Emmanuel Lachaize :

Effectivement, la situation a été critique et peut encore l'être cette année. L'an dernier, les démarches volontaires des agriculteurs et la connaissance des besoins des exploitations et des plantes et de la disponibilité ont permis d'obtenir un certain nombre de dérogations. Cela veut dire que la démarche de gestion collective était déjà en marche et si le temps n'avait pas changé, on aurait autorisé certains volumes en fonction du débit de la Loire et de l'Authion.

Que va-t-il se passer cette année ?

La gestion collective sera opérationnelle en 2013 sur une partie du bassin. Une association d'irrigants sera mise en place et sera l'interface entre les producteurs irrigants et le mandataire, la Chambre d'agriculture, avec des représentants de l'ensemble du territoire.

Quel est l'intérêt d'une gestion collective dans le bassin de l'Authion ?

La gestion collective a un caractère obligatoire, la réglementation la prévoit. Il y avait deux voies pour y parvenir : la voie administrée via un organisme unique et la gestion mandataire. C'est cette deuxième voie que la profession souhaitait, la considérant plus adaptée au bassin. Elle nécessite toutefois que tous les agriculteurs

irrigants se mobilisent pour adhérer à la démarche.

Sur un plan plus général, on constate que les semis de maïs ont quinze jours d'avance. Faut-il s'en inquiéter ?

Aujourd'hui, je considère que la situation est certes préoccupante, mais pas alarmante. Semer quinze jours plus tôt n'a rien de catastrophique. Les agriculteurs tiennent compte des conditions favorables d'humidité des sols. Bien sûr, il en ira autrement si, dans quinze jours ou trois semaines, il n'y a pas d'eau.

On sait que le niveau de remplissage des retenues d'eau est déficitaire.

Oui, un certain nombre de retenues, non réalimentées par les cours d'eau, ne sont pas pleines. C'est l'exemple de Rillé, avec un taux de remplissage à 45 %. C'est aussi le cas pour un certain nombre de réserves collinaires dans le département. Dans cette configuration, on part avec un handicap car les réserves ne pourront peut-être pas fournir tout ce qui était projeté. Reste à savoir comment va se dérouler la saison.

Quels conseils donner aux agriculteurs ?

Les agriculteurs peuvent se poser la question des assolements. Mais les éleveurs n'ont pas trop le choix. On connaît un début d'année critique, qui fait suite à deux années de sécheresse. Les agriculteurs doivent rester vigilants et, avant tout, réfléchir à l'autonomie alimentaire de leur troupeau.